



## **CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

---

Entre les soussignés :

**INTERNATIONAL NANNIES, 15 rue d'Estrées 75007 PARIS et son représentant légal, Madame E. VANDENBROUCQUE,**

D'une part,

et

**M** .....

Domicilié(e) .....

Ci-après dénommé par abréviation le « **CLIENT** »

D'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### **EXPOSÉ**

International Nannies a pour but d'aider les personnes à sélectionner et à recruter le personnel salarié dont elles peuvent avoir besoin.

International Nannies intervient comme Conseil pour émettre des avis ou des recommandations ; la décision de recrutement restant, en dernier ressort, au Client.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le Client s'oblige à communiquer à International Nannies tous les documents et renseignements nécessaires et notamment les pièces suivantes :

- le formulaire de demande,
- un exemplaire signé du présent contrat,
- les frais d'ouverture de dossier.

#### **ARTICLE 2**

L'intervention d'International Nannies suivra le plan suivant :

**Siège Social : 15, rue d'Estrées 75007 PARIS - Tél. : 01 41 92 53 53 Fax : 01 40 88 06 41  
SIRET : 402 419 345 00010 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR  
2440241934500028**

- analyse du poste avec le Client et définition en commun du profil du personnel à recruter, en utilisant le formulaire de demande,
- recherche des candidatures,
- entretien individuel avec les candidats ou analyse des dossiers,
- présentation des candidats retenus par le Client après l'entretien ou l'analyse.

### ARTICLE 3

Les honoraires d'International Nannies afférents à ses prestations sont tels qu'ils figurent sur le feuillet CONDITIONS dont le Client reconnaît avoir eu connaissance et dont il accepte les termes sans réserve.

### ARTICLE 4

Le Client s'engage à ne pas faire bénéficier une autre personne des renseignements ou informations dont il aura eu connaissance par International Nannies.

### ARTICLE 5

Au cas où le Client viendrait à rompre, pour quelque cause que ce soit, le présent contrat, à en empêcher ou retarder l'exécution ou encore à demander que le recrutement soit suspendu ou arrêté, les frais d'ouverture de dossier perçus par International Nannies resteraient acquis à cette dernière sans préjudice de tous droits qu'aurait International Nannies de poursuivre le recouvrement des sommes qui lui seraient dues par le Client en fonction du stade d'avancement des prestations et de réclamer tous dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

### ARTICLE 6

Toute contestation pouvant naître de l'exécution du présent contrat seront de la compétence des Tribunaux de Paris.

Fait en deux exemplaires, le ....., à .....

**International Nannies**

**Le Client**

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »).

**Siège Social : 15, rue d'Estrées 75007 PARIS - Tél. : 01 41 92 53 53 Fax : 01 40 88 06 41  
SIRET : 402 419 345 00010 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR  
2440241934500028**